Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 42 (1916)
Heft: 8

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 04.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

« La situation qu'il a prise vis-à-vis des demandeurs se présente même, en réalité, comme la conséquence logique de la situation qu'il avait assumée à l'égard de la banque ».

Autrement dit, parce que l'architecte avait garanti à la Banque que les fonds serviraient à payer la construction, il en résulte aux yeux du Tribunal Fédéral qu'il a garanti en même temps aux fournisseurs de matériaux le paiement de leur marchandise.

Les architectes feront donc bien d'éviter complètement le terme de « garantie » et de préciser, à l'égard de toutes tierces personnes, qu'ils ne prennent aucune responsabilité personnelle à leur égard en contrôlant le compte de construction.

3° *Les architectes courent de sérieux dangers en signant un chèque, même s'il est entendu que c'est uniquement à titre de visa.*

Le Tribunal Fédéral marque bien qu'en signant un chèque, on contracte un *engagement de change*. Cela paraît, du reste, juste, car le chèque est généralement endossable, de sorte que l'entrepreneur qui l'a reçu peut s'en servir pour payer un tiers quelconque. Si plus tard, pour des raisons quelconques, la banque refusait de règler le chèque à ce tiers, le porteur du chèque pourrait obliger l'architecte à lui en verser le montant.

Les architectes agiront donc prudemment en refusant de signer des chèques, ou, en tout cas, en exigeant que ces chèques ne soient pas créés « au porteur ». Du reste, on ne voit pas pourquoi les banques demandent cette signature de l'architecte sur le chèque lui-même. Rien dans la loi n'oblige l'architecte à passer par cette exigence des banques, et si les architectes s'entendaient pour refuser de le faire à l'avenir, on verrait sans doute les établissements financiers y renoncer. Ils devraient se contenter, semble-t-il, d'un avis écrit disant que le chèque N° *** peut être payé à l'entrepreneur X ou à son ordre. C'est suffisant pour les garantir des abus dans l'exploitation d'un compte de construction.

Cet arrêt du Tribunal Fédéral, défavorable aux architectes, leur rendra cependant un réel service en attirant leur attention sur les précautions à prendre.

Lausanne, le 27 janvier 1916.

Concours pour l'Hôtel de District du Locle.

Le jury à décerné les prix suivants :

1er prix (Fr. 1500) « Neige d'antan », à M. *Fritz Huguenin*, architecte, à Montreux ; 2me prix (Fr. 1200) « Les Pilons », à MM. *Prince et Béguin*, architectes à Neuchâtel ; 3me prix (Fr. 800) « Pandore », à MM. *Robert Convert et J. Favarger*, architectes à Neuchâtel; mention honorable, avec proposition d'achat, au projet « Louvain » ; mention honorable au projet « Pax ».

L'exposition des projets, dans le nouveau collège du Locle, sera ouverte au public pendant 15 jours, à partir de vendredi, 21 avril.

Société suisse des Ingénieurs et des Architectes.

Contrats d'assurances.

On sait que la Société a conclu des contrats privilégiés avec les Compagnies suivantes :

Schweizer. Lebensversicherung- und Rentenanstalt, à Zurich.

Gothaer Lebensversicherungsbank auf Gegenseitigkeit, à Gotha.

« *La Genevoise* », *assurance-vie*, à Genève.

« *Zurich* », *Allgem. Unfall- und Haftpflichtversich., A.-G.*, à Zurich.

Schweizer. Unfallversicherungs, A.-G., à Winterthour.

Les privilèges prévus aux contrats passés avec les deux dernières Sociétés jouent dès que *50 nouvelles polices* ont été souscrites. *Ce nombre est atteint actuellement.*

Les membres de la S. I. A. qui sont assurés auprès de ces deux Compagnies sont invités à réclamer au Secrétariat soussigné une légitimation de leur qualité de sociétaire et à la présenter à la Compagnie intéressée pour obtenir la réduction des primes.

Les membres de la S. I. A. sont rendus attentifs aux avantages découlant de ces contrats privilégiés qui constituent, avec les autres prestations de la Société, une contrepartie de la cotisation et sont propres à engager les jeunes techniciens à faire partie de la Société.

Cotisations.

Le recouvrement des cotisations pour 1916 aura lieu prochainement. Les membres qui sont souvent absents de leur domicile sont priés de donner des instructions afin que les mandats de remboursement ne soient pas retournés non acquittés.

Secrétariat de la S. I. A., Zurich, Tiefenhöfe, 11.

Modifications à la liste des membres survenues au cours du premier trimestre 1916.

1. Admissions.

Section de Bâle : Richard Calini, architecte, Bâle ; Carl Moor, adjoint de l'ingénieur cantonal, Bâle.

Section de Berne : Carlo Ghezzi, ingénieur, Gutenbergstr., 10, Berne ; Walter Gisi, expert, Höhenweg, 16, Berne; Arnold Müller, ingénieur, Genfergasse, 8, Berne ; Albert Nabholz, ingénieur, Zähringerstr., 22, Berne ; Walter Trüb, ingénieur, Dufourstr., 37, Berne.

Section de Fribourg : Léon Jungo, architecte, Gambach, Fribourg ; Louis Techtermann, ing.-agr., rue du Pont suspendu, 115, Fribourg.

Section de Genève : Henry Baudin, architecte, rue Saint-Ours, 6, Genève ; Louis Blondel, architecte, rue Sénebier, 16, Genève ; Edouard Chevallaz, architecte, rue de Hesse, 2, Genève ; Henri Goss, architecte, rue Général Dufour, 22, Genève ; Camille Martin, architecte, Chambésy près Genève ; A.-Henri Roche, architecte, rue du Port Franc, 7, Genève ; Félix Badel, ing.-électr., Bellevue, Genève ; Auguste Boissonnas, ing., chemin de la Chevillarde, 11, Genève ; Alfred Bourgeois, ing., chemin Beaulacre, 10, Genève ; Edouard Lacroix, ing. civ., avenue de l'Ermitage, Genève ; Jules Neher, ing.-méc. et électr., chemin de la Tour de Champel, 7, Genève.

Section vaudoise : René Delhorbe, arch., rue d'Assas, 78, Paris.

Section des Waldstätte: Hug, Dir. der Masch.-Fabrik Bell & C°, A. G., Kriens.

Section de Zurich: Albert Rietmann, architecte, Uster; Walter Grimm, ingénieur, Winterthurerstr., 22, Zurich VI; Robert-F. Stockar, ingénieur, Haldenbachstr., 33, Zurich VI.

2. Démissions.

Section de Bâle: Wilhelm Bachofen, ingénieur, Bâle; Armin.-O. Lusser, ingénieur, Bâle.

Section de Berne: Otto Gautschi, entrepreneur, Berne; E. Henzi, adjoint de l'ingénieur de la ville, Berne; Alfred Rothenbach, ingénieur, Berne.

Section de Fribourg: A. Fischer-Reydellet, entrepreneur, Fribourg.

Section des Grisons: J.-U. Salis, architecte, Malans.

Section de Schaffhouse: Fritz Kesselring, ingénieur, Neuhausen; C.-F.-Max Ruoff, Dir. d. Ver. Ziegelfabr. Zundel, Thayngen; Otto Schmid, ingénieur, Schaffhouse; A. Uehlinger-Freuler, ingénieur, Schaffhouse.

Section de St. Gall: A. Ludwig, architecte, St. Fiden.

Section du Tessin: Ettore Rusconi, arch., Bellinzona.

Section vaudoise: Otto Schmid, architecte, Veytaux; Auguste Perey, ingénieur, Lausanne.

Section de Zurich: E. Froté, ingénieur, Zurich; K. Löhle, ingénieur, Zurich.

Membre isolé: Herm. Streng, ingénieur, St. Moritz.

3. Décédés.

Section de Bâle: Paul Boeringer, ingénieur, Bâle.

Section de Berne: Herm. Aebi, ingénieur, Berne.

Section des Waldstätte: F. v. Schumacher, ingénieur, conseiller d'Etat, Lucerne.

Section de Zurich: Hans Baur-Widmer, entrepreneur, Zurich.

4. Transférés.

Section d'Argovie: Emil Wydler, ingénieur, Westallee, Aarau (auparavant section de Berne).

Section de Genève: Ernest Brandt, architecte, 80, rue du Rhône, Genève (auparavant section de Neuchâtel); Edouard Piquet, architecte, 8, route de Florissant, Genève (auparavant section de La Chaux-de-Fonds); G. Schüle, ingénieur, rue du Stand, 53, Genève (auparavant section vaudoise).

Section vaudoise: Julien Chappuis, ing.-méc., Place St-François, 2, Lausanne (auparavant membre isolé).

Section des Waldstätte: Eduard Schwarz, ing. en chef C. F. F. Rigistr., 24, Lucerne (auparavant section de Bâle).

Section de Winterthour: Arnold Sonderegger, ingénieur, Nieder-Uzwil (auparavant membre isolé).

Section de Zurich: E. Cattani, ing., Rennweg, 35, Zurich (auparavant section de Fribourg); Herm. Moser, ingénieur, Dir., Häldeliweg, 17, Zurich VII (auparavant sect. de Berne).

Membres isolés: Brettauer, ing., Leipzig (auparavant section de Zurich); Emil Meyer, ing., Kriegsbergstr., 19, Stuttgart (auparavant section de Zurich); Heinr. Grossmann, ing., Herisau (auparavant section de St. Gall); Th. Seeger, ing., Konstanz (auparavant section de St. Gall); Ulrich Sutter, architecte, z. Sonnenhain, Feuerthalen (auparavant section de Schaffhouse); Eugène Tomasini, inspecteur C. F. F., Les Coudrières, Chambésy-Genève (auparavant section de Winterthour).

5. Changements d'adresses.

Voir l'annuaire qui paraîtra prochainement.

Société fribourgeoise des ingénieurs et des architectes.

Extrait du rapport 1915 lu à l'assemblée générale du 16 janvier 1916.

La Société a eu depuis sa dernière assemblée générale du 10 janvier 1915, 7 séances.

Les communications suivantes ont été faites dans ces séances:

1. M. *Louis Techtermann*, ingénieur agronome, sur *les travaux de canalisation des Grands Marais* sur territoire fribourgeois.

2. M. *Jean Lehmann*, ingénieur cantonal, sur *les carrières du canton de Fribourg*.

3. M. *Hans Maurer*, ingénieur en chef des services industriels, sur *le projet de correction de la Sarine à travers la ville de Fribourg* et *travaux de canalisation des égouts*.

4. M. *Emile Pilloud*, industriel, capitaine du génie, sur *le fonctionnement de la censure durant la mobilisation actuelle*, comme attaché en qualité de sous-chef au bureau de la presse à l'état-major de l'armée à Berne.

5. M. *Bernard Aeby*, dessinateur aux ponts et chaussées, sur *la carte qui vient d'être éditée, sous les auspices de la Société cantonale d'histoire, des anciens baillages du canton de Fribourg en 1798*, carte qu'il a dessinée d'après les cartons de M. Alfred Witzel.

6. M. *Jean Lehmann*, ingénieur cantonal, sur *les travaux actuellement en cours d'endiguement des eaux de la Trême*.

7. M. *Broillet*, architecte, sur *les travaux de restauration du château Chenaux* (Préfecture de district), à Estavayer-le-Lac. *(A suivre).*

Service de placement de la Société suisse des Ingénieurs et des Architectes.

Demandes de places.

N° 823: *Architecte*, 8 années de pratique, pour bureau ou chantier.

N° 825: *Ingénieur-méc.*, dipl., grande expérience. Mach. à vapeur, électricité, etc.

N° 829: *Architecte*, dipl., ayant fonctionné comme chef d'un bureau d'études.

Prière de s'adresser au Secrétariat de la Société, à Zurich, Tiefenhöfe, 11 (Paradeplatz).

Association amicale des anciens élèves de l'Ecole d'ingénieurs de l'Université de Lausanne

Ingénieurs-mécanicien diplômé, cherche place.

S'adresser au Secrétariat de l'Ecole d'Ingénieurs.

Emplois à pourvoir.

Deux emplois d'ingénieur-constructeur pour les centrales hydroélectriques d'Amsteg et de Ritom.

Voir *Feuille officielle des chemins de fer, N° 15.*

Lausanne. — Imprimerie Centrale (S.A.), rue de Genève, 5